



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/33
23 octobre 2005

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quarante-septième réunion
Montréal, 21 – 25 novembre 2005

PROPOSITIONS DE PROJET : JAMAHIRIYA ARABE LYBIENNE

Le présent document comporte les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds sur les propositions de projet suivantes :

Fumigène

- Élimination du bromure de méthyle dans l'horticulture: tomates, concombres, poivrons et autres ONUDI, Espagne

Halons

- Plan pour l'élimination des importations et de la consommation nette des halons dans le secteur de la protection contre les incendies ONUDI

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET – PROJETS PLURIANNUELS JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE

TITRE DU PROJET**AGENCE BILATÉRALE/AGENCE D'EXÉCUTION**

a) Élimination du bromure de méthyle dans l'horticulture: tomates, concombres, poivrons et autres	ONUUDI
b) Plan pour l'élimination des importations et de la consommation nette des halons dans le secteur de la protection contre les incendies	Espagne

ORGANISME NATIONAL D'EXÉCUTION	Comité national pour les changements climatiques
---------------------------------------	--

**DERNIÈRES DONNÉES DÉCLARÉES SUR LA CONSOMMATION À ÉLIMINER GRÂCE AU PROJET
A : DONNÉES RELATIVES À L'ARTICLE 7 (TONNES PAO, 2004, EN DATE DE SEPTEMBRE 2005)**

Annexe E	96	
----------	----	--

B: DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (TONNES PAO, 2004, EN DATE DE SEPTEMBRE 2005)

Nom de la SAO	Sous-secteur/quantité	Sous-secteur/quantité	Sous-secteur/quantité	Sous-secteur/quantité
Bromure de méthyle	96			

Consommation restante de CFC admissible au financement (tonnes PAO)	N/D
--	-----

PLAN D'ACTIVITÉS DE L'ANNÉE EN COURS: Financement total (ONUUDI) 537 500 \$US: élimination totale 37,5 tonnes PAO.

DONNÉES RELATIVES AU PROJET		2005	2006	2007	2008	2009	2010	Total
Bromure de méthyle (tonne PAO)	Limites du Protocole de Montréal							
	Consommation maximum pour l'année	96	96	75	55	30	0	
	Élimination grâce au projet en cours							
	Élimination nouvellement ciblée	0	0	21	20	25	30	96
	Élimination annuelle non financée							
CONSOMMATION TOTALE DE SAO À ÉLIMINER								
Coût du projet dans la proposition initiale (\$US)		1 415 697						
Coûts finaux du projet (\$US)		1 243 000						
Financement pour l'agence d'exécution principale ONUUDI		743 000	0	0	0	0	0	743 000
Financement pour l'Espagne		0	0	500 000	0	0	0	500 000
Financement total du projet		743 000	0	500 000	0	0	0	1 243 000
Coûts d'appui finaux (\$US)								
Coûts d'appui à l'agence d'exécution principale ONUUDI		55 725	0	0	0	0	0	55 725
Coûts d'appui pour l'Espagne		0	0	65 000	0	0	0	65 000
Total de coûts d'appui		55 725	0	65 000	0	0	0	120 725
COÛT TOTAL POUR LE FONDS MULTILATÉRAL (\$US)		798 725	0	565 000	0	0	0	1 363 725
Rapport coût/efficacité final (\$US/kg)		12,95						

FINANCEMENT DEMANDÉ: Approbation en principe de l'élimination totale des SAO, du financement total du projet et du total des coûts d'appui, et approbation du financement de la première tranche (2005) tel qu'indiqué ci-dessus.

RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT	Pour examen individuel
--------------------------------------	------------------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement libyen, le gouvernement espagnol et l'ONUDI ont soumis au Comité exécutif pour examen à sa 47^e réunion, une proposition de projet pour l'élimination, d'ici la fin de 2009, de 96 tonnes PAO de bromure de méthyle utilisées comme fumigène du sol en horticulture (tomates, concombres, poivrons et autres). Cela représente la consommation totale des utilisations réglementées du bromure de méthyle en Libye.

2. Le coût total du projet tel que soumis est de 1 415 697 \$US (14,75 \$US/kg). Le projet sera mis en œuvre conjointement par le gouvernement espagnol (sous forme d'une contribution bilatérale au Fonds multilatéral) et l'ONUDI. Le financement total est demandé en deux tranches : une première tranche de 915 697 \$US à la 47^e réunion, ce qui représente le coût total de la composante ONUDI, et une deuxième tranche de 500 000 \$US à la fin de 2007.

3. La consommation de référence de la Libye du bromure de méthyle pour la conformité est de 94,1 tonnes PAO.

Consommation du bromure de méthyle

4. Au cours des dix dernières années, le bromure de méthyle a été utilisé en Libye comme fumigène du sol. La consommation de cette substance a décru passant de 117 tonnes PAO en 1996 à 77,8 tonnes en 2002. Cependant, cette consommation a enregistré un accroissement de 90 tonnes PAO en 2002 et à 96 tonnes PAO en 2004. La répartition de la consommation actuelle du bromure de méthyle par superficie est la suivante : 340 hectares pour la production des tomates; 85 hectares pour la production des concombres, 5 hectares pour la production des poivrons et 5 hectares pour la production des melons.

Politique nationale

5. La législation libyenne réglemente l'utilisation du bromure de méthyle pour les besoins de quarantaine (environ 5% du volume total du bromure de méthyle importé dans le pays), la lutte antiparasitaire dans la production agricole et les produits stockés. Jusqu'en 1994, seule une société d'État était autorisée à importer le bromure de méthyle; depuis cette date, les permis d'importation sont devenus accessibles à toutes les entreprises intéressées. Cependant, les autorisations sont accordées uniquement aux entreprises détentrices d'un permis délivré par la Commission de l'environnement et qui répondent à des exigences réglementaires spécifiques. La législation actuellement en vigueur en Libye souligne que le bromure de méthyle ne peut être utilisé que par des techniciens bien formés et qualifiés. Toutefois, cette règle n'est pas toujours suivie par les agriculteurs.

Proposition de projet

6. Les autorités locales et les agriculteurs ont demandé l'assistance de l'ONUDI pour élaborer et mettre en œuvre un plan national d'élimination du bromure de méthyle qui tient compte des conditions particulières de la Libye. Le projet en question constitue le seul projet d'investissement qui sera soumis par le gouvernement libyen en vue de l'élimination totale des utilisations réglementées du bromure de méthyle.

7. Les technologies de remplacement proposées pour l'élimination du bromure de méthyle sont les suivantes : la solarisation combinée avec des produits chimiques à faibles doses (en particulier le télon et la chloropicrine); le système "enarenado" de culture hors-sol (dans ce système, une couche de sable lavé est étalée sur couche de fumier de 3 à 5 cm d'épaisseur; les plantes sont plantées dans le sable entre les couches de fumier et le sable; tous les 3-4 ans, le sable et le fumier sont remplacés); le greffage pour la production des concombres; et la biofumigation. Pour gagner la confiance des agriculteurs en ce qui concerne l'utilisation des technologies de remplacement et pour adapter lesdites technologies à l'environnement local, le projet sera mis en œuvre dans des sites pilotes pendant la première année.

8. Le coût total d'exploitation du projet est de 947 735 \$US. Le projet prévoit également des programmes de formation (184 000 \$US); des consultants internationaux (45 000 \$US); 10% pour les imprévus (979 803 \$US); et des coûts d'exploitation globaux de (121 288 \$US). Le coût total du projet est de 1 415 697 \$US.

9. La durée de la mise en œuvre du projet est évaluée à quatre ans.

10. Le projet sera mis en oeuvre conjointement par l'ONUDI et le gouvernement espagnol, sous la coordination nationale de l'Unité de l'ozone qui est installée dans les locaux du Comité national pour les changements climatiques, en étroite collaboration avec le Centre de lutte phytosanitaire, la Faculté des l'agriculture et l'Institut de la recherche agronomique, Ministère de l'Agriculture.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

Question de non-conformité

11. Conformément à la proposition de projet, la consommation de référence du bromure de méthyle pour la Libye est de 94,1 tonnes PAO tandis que sa consommation actuelle (2004) est de 96 tonnes PAO. Il apparaît par conséquent que la Libye se trouve en situation de non-conformité par rapport aux mesures de contrôle de 2002 relatives cette substance. À cet égard, le Secrétariat a attiré l'attention de l'ONUDI sur la lettre adressée par le Secrétariat de l'ozone au gouvernement de Libye le 3 août 2005, demandant à ce dernier de soumettre, à la 35^e réunion du Comité d'application, des explications sur les causes de ce changement dans la consommation du bromure de méthyle. Le Secrétariat a également suggéré, au cas où le rapport ne serait pas encore envoyé au Secrétariat, que l'ONUDI prête assistance au gouvernement pour la préparation des informations demandées et qui devront être examinées par le Comité d'application.

12. L'ONUDI a fait savoir par la suite que la Libye a ratifié l'amendement de Copenhague au Protocole de Montréal en septembre 2004. Avant cette date, le gouvernement libyen n'avait pris aucun engagement à imposer un contrôle quelconque sur la consommation du bromure de méthyle. En 2003, la Libye a soumis un projet d'investissement pour l'élimination de sa consommation du bromure de méthyle. Cependant, conformément aux décisions pertinentes prises par le Comité exécutif, le projet n'était pas admissible au financement, la Libye n'ayant

pas encore ratifié l'amendement de Copenhague. En dépit de cette contrainte, la déviation de moins de deux tonnes PAO de sa consommation de référence (c'est-à-dire moins de 2% de la consommation totale) constitue une indication des efforts consentis par la Libye pour assurer le contrôle de sa consommation du bromure de méthyle. L'ONUDI apportera son assistance au gouvernement libyen pour la préparation des explications sur cette déviation. En outre, l'ONUDI espérait que la proposition de projet constituerait le plan d'action pour le retour de la Libye au respect de ses engagements vis-à-vis le Protocole de Montréal, et permettrait de réaliser l'élimination totale de toutes utilisations contrôlées du bromure de méthyle.

13. Le Secrétariat, soulignant qu'en Libye le bromure de méthyle est utilisé pour les besoins de quarantaine (c'est-à-dire environ 7,8 tonnes PAO importées par Plant Protection for Phytosanitary Quarantine), a demandé à l'ONUDI d'indiquer si ce volume de bromure de méthyle faisait partie de la consommation totale déclarée en vertu de l'Article 7 du Protocole de Montréal. L'ONUDI a fait savoir qu'à sa connaissance, la consommation de 2004 communiquée au Secrétariat de l'ozone (96 tonnes PAO) n'incluait pas les utilisations de quarantaine.

Questions techniques et de coût relatives aux secteurs des fleurs et de l'horticulture

14. Pour la première fois, l'utilisation du système "enarenado" de culture hors-sol était proposée comme technologie de remplacement du bromure de méthyle pour la fumigation du sol. À cet égard, le Secrétariat a demandé des informations détaillées sur cette technologie. L'ONUDI a expliqué que le principal avantage réside dans le fait que cette technologie permet des économies d'eau (en raison de la capillarité du sable, l'eau ne s'évapore pas aussi rapidement que dans les sols normaux), ce qui est très important pour un pays comme la Libye. Cette technologie peut être mise en œuvre avec les machines agricoles habituelles.

15. L'une des technologies de remplacement retenues par tous les intervenants a été la solarisation combinée avec le télon et la chloropicrine. À cet égard, le Secrétariat a noté que si ces produits chimiques ne sont pas encore autorisés dans le pays, la durabilité à long terme de la proposition ne pourra pas être assurée. L'ONUDI a fait savoir que ces produits ne sont pas encore autorisés en Libye. Cependant, d'après les autorités compétentes, la procédure d'autorisation ne serait pas longue et l'on pourrait utiliser en attendant, une combinaison de la solarisation avec un nématicide ("mocap") qui est déjà autorisé en Libye.

16. Le Secrétariat et l'ONUDI ont également examiné les questions liées au coût, notamment le coût élevé de l'équipement requis pour la mise en œuvre de la technologie de greffage (le coût est estimé à 4 131 \$US/ha, soit trois fois le coût d'un équipement similaire en Honduras ou au Guatemala), le coût élevé du matériel nécessaire pour la technologie de la culture hors-sol et de la solarisation, ainsi que le coût relativement élevé du programme de formation, compte tenu de la situation du pays. L'ONUDI a par la suite procédé à un ajustement des coûts du projet à 1 243 000 \$US. Le rapport coût/efficacité du projet révisé est de 12,95 \$US/kg

Accord entre le gouvernement de Libye et le Comité exécutif

17. L'Annexe I du présent document comporte un projet d'accord entre le gouvernement de Libye et le Comité exécutif sur les modalités de mise en œuvre du projet pour l'élimination du bromure de méthyle.

RECOMMANDATION

18. Le Comité exécutif pourrait considérer:

- a) L'approbation en principe du projet pour l'élimination du bromure de méthyle utilisé comme fumigène du sol dans l'horticulture (tomates, concombres, poivres et autres) au coût total de 743 000 \$US, avec des coûts d'appui d'agence de 55 725 \$US à l'ONUDI, et 500 000 \$US, avec des coûts d'appui d'agence de 65 000 \$US pour le gouvernement d'Espagne, étant entendu qu'aucun financement supplémentaire ne sera accordé par le Fonds multilatéral pour l'élimination des utilisations réglementées du bromure de méthyle en Libye et sous réserve du fonctionnement des mécanismes du Protocole de Montréal visant à régler les problèmes de non-conformité;
- b) L'approbation du projet d'accord entre le gouvernement libyen et le Comité exécutif, qui figure en Annexe I, pour l'élimination du bromure de méthyle utilisé comme fumigène du sol en horticulture; et
- c) L'approbation de 743 000 \$US, avec des coûts d'appui de 55 725 \$US à l'ONUDI pour la mise en oeuvre de la première tranche du projet.

PAYS: JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE

TITRE DU PROJET

AGENCE BILATÉRALE/AGENCE D'EXÉCUTION

(a)	Plan pour l'élimination des importations et de la consommation nette des halons dans le secteur de la protection contre les incendies	ONUDI
-----	---	-------

ORGANISME NATIONAL DE COORDINATION	Comité national pour les changements climatiques
------------------------------------	--

DERNIÈRES DONNÉES DÉCLARÉES SUR LA CONSOMMATION DES SAO À ÉLIMINER GRÂCE AU PROJET A : DONNÉES RELATIVES À L'ARTICLE 7 (TONNES PAO, 2004 EN DATE DE SEPTEMBRE 2005)

Groupe II, Annexe A	Halon: 714,5		
---------------------	--------------	--	--

B : DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (TONNES PAO, 2004, EN DATE DE SEPTEMBRE 2005)

Nom de la SAO	Halon	Sous-secteur/quantité	Sous-secteur/quantité	Sous-secteur/quantité
	Halon-1211: 4,5			
	Halon-1301: 710			

Consommation restante de CFC admissible au financement (tonnes PAO)	
--	--

AFFECTATIONS DANS LES PLANS D'ACTIVITÉS DE L'ANNÉE EN COURS	(a)	Financement - millions \$US	Élimination – tonnes PAO
		484 000	715

TITRE DU PROJET:	(a)
Consommation de SAO par l'entreprise (tonnes PAO):	
SAO à éliminer (tonnes PAO):	653,91
SAO à introduire (tonnes PAO):	
Durée du projet (mois):	36
Montant initial demandé (\$US):	343 500
Coût final du projet:	
Coûts différentiels d'investissement (\$US)	302 500
Coûts des imprévus (10%) (\$US)	23 000
Coûts différentiels d'exploitation (\$US)	18 000
Coût total du projet (\$US)	343 500
Participation locale au capital (%):	100
Élément d'exportation (%):	0
Subvention demandée (\$US):	343 500
Rapport coût/efficacité (\$US/kg):	n/d
Coûts d'appui à l'agence d'exécution (\$US):	25 763
Coût total du projet pour le Fonds multilatéral (\$US):	369 263
Financement de contrepartie confirmé (Oui/Non):	À déterminer
Échéances de surveillance incluses (Oui/Non):	Oui

RECOMMANDATION DE SECÉTARIAT	Approbation globale aux coûts indiqués ci-dessus
-------------------------------------	--

DESCRIPTION DU PROJET

19. Le projet vise à mettre sur pied et à exécuter le programme national de gestion des halons qui permettra à la Jamahiriya arabe libyenne (Libye) d'honorer ses engagements en vertu du Protocole de Montréal.

20. L'ONUDI demande la somme de 343 500 \$US, plus 25 763 \$US de coûts d'appui d'agence pour entreprendre les activités suivantes:

- Installation d'un centre national de récupération/régénération et d'une banque de halon;
- Mise en place d'une base des données sur les utilisateurs de halons; création d'un répertoire des halons utilisés, prévisions des besoins critiques de halon;
- Création d'un comité consultatif/comité directeur pour la gestion des halons;
- Développement et mise en oeuvre d'une formation technique sur la gestion des halons, sur les technologies de remplacement des halons pour la protection contre les incendies, l'entretien sans danger pour l'environnement des équipements à base de halon dans le secteur de la protection contre les incendies, à l'intention des principaux utilisateurs finaux et des responsables de la protection contre les incendies;
- Développement et mise en oeuvre d'une formation technique à l'intention des opérateurs des équipements des installations de régénération et de la banque de halon;
- Fourniture de l'assistance technique et des services de consultants aux utilisateurs finaux de halon et aux autorités chargées de la réglementation; et
- Développement et mise en oeuvre des activités de sensibilisation et d'éducation du public.

21. En Libye, le halon 1211 est utilisé dans les extincteurs portatifs, tandis que le halon 1301 dans les installations fixes des systèmes de protection contre les incendies, et dans les structures de grande valeur de divers secteurs de l'économie nationale, notamment les raffineries pétrolières, les usines pétrochimiques, les industries métallurgiques, les aciéries et les installations de la défense.

22. La Libye ne produit pas de halon et dépend entièrement des importations en provenance des autres pays. Le halon 1211 est importé en vrac pour utilisation dans les extincteurs portatifs par les distributeurs locaux d'équipements de protection contre les incendies. Les extincteurs portatifs à base de halon 1211 sont également importés. Le halon 1301 est importé pour les systèmes fixes de protection contre les incendies.

23. En juillet et août 2005, une étude globale du secteur de la protection contre les incendies de Libye a été menée en vue de la préparation du plan d'élimination de la consommation des halons. La proposition indiquait que la Libye dispose d'une véritable industrie de protection contre les incendies avec un important marché des équipements. On compte plusieurs importateurs, distributeurs et entreprises de maintenance qui assurent la fourniture, l'installation et l'entretien des équipements importés de protection contre les incendies provenant surtout de l'importation.

24. La capacité installée est évaluée à 446,7 tonnes PAO pour le halon 1211 et à 7 665 tonnes PAO pour le halon 1301. La plus récente consommation de la Libye déclarée en vertu de l'Article 7 était de 714,5 tonnes PAO en 2004, ce qui est supérieure à la consommation de référence, soit 633,07 tonnes PAO.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

25. Ce projet est conforme aux lignes directrices sur le stockage des halons et à la décision 18/22.

26. Le Secrétariat a soulevé la question de la durabilité du projet et a suggéré que ce problème devrait être réglé dans le cadre de la conception du projet. L'ONUDI a convenu d'utiliser le reliquat des fonds destinés à la préparation du projet pour revoir la conception du programme, afin d'assurer sa durabilité à long terme sans aucune incidence financière sur le coût du projet. À cet égard, l'ONUDI a convenu que les fonds ne devront pas être décaissés pour le projet tant sa conception n'aura pas été révisée et la question de durabilité résolue et intégrée.

27. L'ONUDI se proposait d'utiliser la préparation du projet pour élaborer un modèle durable pour la banque de halons envisagée en Libye. L'entreprise modèle devra se calquer sur les modèles des banques de halons réussies antérieurement. L'emplacement d'une entreprise d'accueil constituera un facteur clé de la durabilité du projet.

RECOMMANDATION

28. Le projet est recommandé pour approbation globale au niveau de financement indiqué dans le tableau ci-dessous, y compris les coûts d'appui d'agence de 7,5%, étant entendu qu'aucun décaissement ne sera effectué tant que l'ONUDI n'aura pas achevé l'élaboration d'un plan pour assurer la durabilité du projet, en utilisant le reliquat du financement alloué pour la préparation du projet et qui avait déjà été approuvé.

	Titre du projet	Financement du projet (\$US)	Coût d'appui (\$US)	Agence d'exécution
(a)	Plan pour l'élimination de l'importation et de la consommation nette des halons dans le secteur de la protection contre les incendies	343 500	25 763	ONUDI

Annexe I

ACCORD POUR L'ÉLIMINATION DU BROMURE DE MÉTHYLE EN JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE (PROJET)

1. À sa 47^e réunion, le Comité exécutif a approuvé en principe et sous réserve du fonctionnement des mécanismes du Protocole de Montréal visant à régler les cas de non-conformité, un montant de 1 243 000 \$US, soit 743 000 \$US pour l'ONUDI et 500 000 \$US pour le Gouvernement de l'Espagne), plus des coûts d'appui d'agence de 120 725 \$US (55 725 \$US pour l'ONUDI et 65 000 \$US au Gouvernement d'Espagne) au titre du financement total disponible pour la Libye en vue de l'élimination de 96 tonnes PAO de bromure de méthyle utilisées comme fumigène du sol en horticulture (tomate, concombre, poivre et autres), volume qui représente la consommation totale du bromure de méthyle, à l'exclusion des applications sanitaires et de pré expédition.

2. D'après les données communiquées au Secrétariat de l'ozone et les informations contenues dans le document de projet présenté au Comité exécutif, la consommation de référence en ce qui concerne le bromure de méthyle pour la Libye a été fixée à 94,1 tonnes PAO. La Libye a aussi déclaré une consommation de bromure de méthyle de 96 tonnes PAO pour l'année 2004, volume qui n'inclut pas les applications sanitaires et de pré expédition. La Libye n'est pas en conformité avec le niveau de gel de 2002 établi par le Protocole de Montréal. Par conséquent, la Libye doit réduire sa consommation du bromure de méthyle de deux tonnes PAO et de 21 tonnes PAO d'ici 2005, pour être en conformité avec les exigences de gel et de réduction de 20% du Protocole de Montréal.

3. Les réductions conformément aux termes de ce projet, ainsi que les autres engagements présentés dans le document de projet, permettraient à la Libye de respecter le calendrier des réductions ci-dessous. À cet égard, la Libye devra réduire la consommation nationale des utilisations réglementées du bromure de méthyle à pas plus que les niveaux de consommation suivants au cours des années indiquées ci-dessous :

Années	tonnes PAO
2005	96
2007	75
2008	55
2009	30
2010	0

4. Le Gouvernement de la Libye a examiné les données de consommation contenues dans ce projet et se dit persuadé qu'elles sont exactes. Par conséquent, le Gouvernement conclut la présente entente avec le Comité exécutif étant entendu que si la consommation supplémentaire de bromure de méthyle pour les utilisations réglementées devait être identifiée à une date ultérieure, il incomberait au Gouvernement de Libye d'en assurer seul l'élimination.

5. La demande de financement des projets se fera en deux tranches comme suit :

Année	\$US
2005	743 000
2007	500 000

6. Les décaissements du financement pour le projet sont assujettis à la réalisation des objectifs du projet et au respect du calendrier de réduction susmentionné. En cas de retards injustifiés, l'ONUDI et le Gouvernement d'Espagne en informent le Comité exécutif et suspendent tous les autres décaissements jusqu'à la résolution de tous les problèmes et au retour du respect des échéanciers. Si les retards injustifiés persistent, le projet peut être annulé.

7. Le Gouvernement de la Libye, en accord avec l'ONUDI et le Gouvernement d'Espagne, jouiront de la souplesse nécessaire pour organiser et mettre en œuvre toutes les composantes du projet qu'ils jugent les plus importantes pour la réalisation des engagements d'élimination du bromure de méthyle susmentionnés. L'ONUDI et le Gouvernement d'Espagne acceptent de gérer le financement de ce projet de manière à assurer la réalisation des réductions spécifiques de bromure de méthyle convenues.

8. L'ONUDI et le Gouvernement d'Espagne présenteront au Comité exécutif un rapport annuel sur les progrès enregistrés dans la réalisation des réductions exigées par ce projet.

- - -